

# LETTRE INFO

Le rendez-vous des expéditeurs exportateurs en fruits et légumes

N°8

**ANEEFEL**  
Association Nationale des Expéditeurs  
et Exportateurs de Fruits et Légumes  
**ACTEUR  
DES TERROIRS**

septembre 2024

## ACTUALITÉS



### Élections et nominations : forte mobilisation ANEEFEL

Le mois de septembre est marqué par les changements de gouvernance, que ce soit au niveau gouvernemental avec la nomination du [gouvernement Barnier](#), ou au niveau de l'Interprofession avec les élections du nouveau bureau d'Interfel et des présidences de Commissions.

Daniel SAUVAITRE est élu à la Présidence de l'interprofession pour un mandat de 3 ans lors de l'Assemblée Générale du **24 septembre**.

Les administrateurs ANEEFEL ont eu chacun un poste dans le cadre de la nouvelle gouvernance d'Interfel : Bernard GÉRIN est entré au bureau (trésorier adjoint), Olivier LEMOUZY est élu Président délégué de la commission communication à la suite de Christian BERTHE, Grossiste, qui a été élu vice-président d'Interfel, Eric GUASCH conserve la présidence de la Commission Internationale.

Sabine ALARY est reconduite pour l'ANEEFEL à la nouvelle mandature du Conseil spécialisé en Fruits et Légumes de FranceAgriMer.



### AGEC : bientôt un aboutissement ?

Les problématiques liées à la loi AGECE ont fait l'objet de discussions vives lors de la Commission Economie d'Interfel délocalisée à Bordeaux le 11 septembre à laquelle participaient Joël BOYER, François DALLE et Valérie AVRIL pour l'ANEEFEL : coûts élevés, perte de visibilité et diminution des ventes ont été partagés entre l'amont et l'aval sur les produits nouvellement entrés dans la Loi AGECE.

Nous espérons une clarification française d'ici peu. Les deux affaires relatives à l'article 80 (stickers) et à l'article 77 (emballages plastiques à la vente) de la loi AGECE se sont déroulées les 20 et 25 septembre. Les affaires ont été mises en délibéré et les décisions seront rendues autour de la mi-octobre.

S'agissant du recours formé par Plastalliance contre l'article 77, la rapporteure publique a considéré à l'audience que le décret du 20 juin 2023 pris en application de l'article 77 devait être annulé au motif qu'il a été adopté en violation de l'article 6 de la directive (UE) 2015/1535 du 9 septembre 2015.





Si le décret du 20 juin 2023 est annulé, la décision aura pour effet, à compter du moment où elle est prononcée, de rendre inapplicable le dispositif prévu à l'article 77. Cette disposition législative n'étant pas autonome, il faudra attendre un éventuel nouveau décret pour la rendre à nouveau applicable. Dans l'intervalle, il ne sera plus interdit d'emballer des fruits et légumes frais avec du plastique et ce, quels que soient le produit et la quantité concernés.

S'agissant du recours formé par Interfel contre l'article 80, il a été considéré par le rapporteur que la procédure de notification avait été régulière. D'autres questions se posent et peuvent être posées au niveau de la Cour de Justice Européenne sur l'interprétation du texte.

En tout état de cause la publication du nouveau règlement européenne répondra à un certain nombre d'interrogations.

Retrouvez [ici](#) la réglementation emballage **à date**.



## Emballage : REP restauration

Depuis le 1er janvier 2024, la loi impose aux entreprises qui mettent sur le marché des produits alimentaires emballés à destination des professionnels de la restauration de contribuer ou de pourvoir à la collecte, au réemploi, au recyclage des déchets issus de leurs emballages en application du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) ; Interfel a mis à votre disposition [une Foire Aux Questions](#) (signalée également lors de la précédente lettre info) et un point sur CGF est disponible sur le site de l'ANEEFEL.

Merci de nous faire remonter les difficultés rencontrées sur la mise en place de ces dispositions.



## Actualités Sociales

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la Branche s'est réunie **le 18 septembre**. Les partenaires sociaux ont poursuivi leurs échanges sur les classifications. Pour faire suite à la publication du décret du 30 juillet 2021 au JO et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 relatif aux critères objectifs de définition des catégories de salariés bénéficiaires d'une protection sociale complémentaire, nous devons mettre à jour d'ici le **1<sup>er</sup> janvier 2025** :

- L'accord classification des emplois du 25 avril 2016,
- L'avenant n°16 portant sur le régime de prévoyance et le régime d'indemnité de départ à la retraite du 2 juin 2021.

Nous devons aussi solliciter l'agrément de l'APEC pour permettre aux salariés non-cadres (ex-Articles 36) de continuer à bénéficier du régime de protection sociale complémentaire des cadres.

Un accord relatif à la définition des catégories des bénéficiaires des régimes de protection sociale complémentaire pour la première gamme a déjà été signé par 4 organisations syndicales, en cohérence



avec notre accord de classification des emplois du 25 avril 2016. Nous vous tiendrons informés sur les modifications à apporter afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions.



L'AG2R a présenté les comptes 2023 du contrat de prévoyance lors de la CPPNI du 18 septembre et ceux du fonds des IDR. Le régime de prévoyance de notre Branche est déficitaire mais cela était prévisible car 2023 est une année prenant en compte les nouvelles garanties apportées en 2022 et le maintien du taux d'appel. La situation ne génère pas d'alerte particulière.



## Compétences & métiers

Pour rappel, dans le cadre de notre observatoire prospectif sur les métiers, une étude qualitative sur **l'emploi des séniors** est conduite par le groupement Credoc-Catalys pour notre branche et celle des produits du sol. Dans ce cadre, nous vous sollicitons pour répondre à un questionnaire qui sera envoyé par OCAPIAT afin de recueillir des éléments sur la situation des séniors dans votre entreprise. Il vous sera également proposé de participer à un entretien et/ou à un groupe de travail. Vous recevez le questionnaire **la semaine du 14 octobre**, nous vous remercions par avance pour votre participation à cette enquête.



## Logistique : un prochain RDV avec IFCO

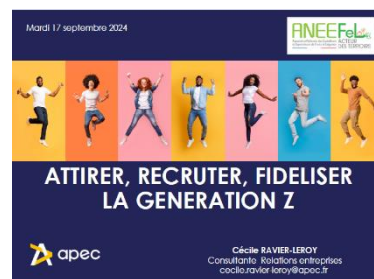
À la suite des problèmes rencontrés par certaines entreprises sur les demandes d'IFCO relatives au solde des déconsignations, FEDEPOM, GEFEL et ANEEFEL avons pris attache avec IFCO avec intervention d'un cabinet d'avocat pour trouver des solutions et faire un point plus général. Une prochaine rencontre devrait se tenir en octobre.



## Génération Z

Le webinaire « Comprendre la génération Z » initié à la demande de la Commission jeunes expéditeurs a eu lieu ce **mardi 17 septembre** avec Cécile Ravier, consultante APEC. Il a regroupé une dizaine de participants pour discuter des caractéristiques et attentes de la génération Z et de comment l'attirer, la recruter et la fidéliser. Il a également permis un moment de partage sur les différentes expériences des entreprises présentes.

Le support de présentation est disponible à la demande et pour plus d'informations : [laurie.moya@aneefel.com](mailto:laurie.moya@aneefel.com)





## Comité bio

Pour la première fois depuis plus de 4 ans, le **comité bio du 26 et 27 septembre** dernier a eu lieu en région, à Saint-Rémy-de-Provence. La première partie du programme a été dédiée à la présentation de la coopérative bio Uni-Vert ainsi qu'à la visite d'une exploitation multicultures sur la commune de Saint-Gilles. La seconde à la visite du centre du CTIFL de Saint-Rémy ainsi qu'à la réunion du comité. Point de conjoncture sur le marché du bio, expérimentation RNM, campagne de communication INTERFEL sur la bio. Merci à nos représentants Cécile PERRET et Grégoire DUPONT pour leur participation et pour les éléments qu'ils ont apportés pour représenter les problématiques de l'ANEEFEL.



## Entretiens laboratoires

En vue de la signature de la 6ème Convention de FeL PARTENARIAT, les 8 laboratoires déjà référencés ainsi que 4 nouveaux (CAPINOV, WESLING, MERIEUX et INOVALYS) ont répondu à l'appel d'offre qui leur a été envoyé dans l'été. Leurs réponses ont été compilées avec les retours des entreprises engagées grâce au relevé d'incident laboratoires et les réponses au questionnaire de renouvellement. Leurs entretiens sont prévus les 2 et 3 octobre en visio conférence.

# OUTILS ET INFORMATIONS



## Accords interprofessionnels signés

L'accord qualité pour l'Échalote est reconduit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 jusqu'à fin 2027. Le nouvel accord intègre désormais des **méthodologies de contrôle** et des informations sur les **procédures d'échantillonnage associées**. Cet accord, qui fixe un calibre maximal des bulbes, a pour but de garantir une qualité optimale des échalotes produites en France et commercialisées en France et à l'export. Il contribue également à éviter la confusion entre une échalote et un échalion, voire un oignon. Les professionnels ont choisi de **demande l'extension de cet accord** (demande en cours) afin de rendre ces règles applicables à tous.



Concernant les discussions actuelles en GT Qualité Interfel :

- Melon – calibre : proposition de renouvellement à l'identique avec réécriture de quelques mentions demandées par la DGCCRF afin que l'accord soit aligné avec la rédaction de la norme de commercialisation et qu'il inclut les précisions adéquates sur la partie « contrôle »
- Kiwi – maturité : proposition de renouvellement à l'identique, point de vigilance sur le fait que l'accord bénéficie d'une extension partielle, déjà cumulée sur deux renouvellements consécutifs. Un travail complémentaire est nécessaire
- Pomme - calibre : retour de la commission européenne positif, travail nécessaire sur une grille de corrélation entre le calibre et le poids
- Pêche nectarine et concombre : de nouveaux avenants sont nécessaires pour 2025 afin de les proposer à extension

Retrouvez les textes en vigueur sur l'espace [Documentation du site interfel.com](https://www.interfel.com)



## Autres documents disponibles

À la suite de notre mail du 14 septembre, nous vous rappelons qu'une **trame de contrat de transport a été réalisée** sous l'égide de la commission transport.

**Vous trouverez sur le site de FranceAgriMer :**  
[Note de conjoncture fruits et légumes :](#)

La synthèse de l'étude « [Situation économique de la production de légumes pour l'industrie. Récoltes 2021 et 2022](#) » :

[La note de conjoncture mensuelle sur les filières fruits & légumes :](#)



## Mesure de la représentativité patronale 2025 - 2029

Nous remercions les entreprises adhérentes de l'ANEEFEL et qui relèvent de la CCN de la Branche des entreprises d'expédition et d'exportation de fruits et légumes d'avoir envoyé leur attestation. Les données collectées seront globalisées et certifiées par notre Commissaire aux Comptes puis transmises au Ministère du travail.



## Fêtons le printemps 2025 en Bretagne !

Les premiers repérages ont été réalisés à Paimpol pour l'organisation de notre Assemblée Générale des 20 et 21 mars 2025. Une visite de l'Île de Bréhat pourrait être organisée le samedi 22 mars.

Notez bien ces dates !



### OCTOBRE

01/10 - > Nouveau Conseil Spécialisé F&L FranceAgriMer

02/10 - > Commission des programmes fruits CTIFL

10/10 - > Commission des programmes légumes CTIFL

08/10 – 10/10 - > Fruit attraction Madrid

15/10 - > Lancement de campagne des produits automne hiver Interfel

15/10 - > Commission transfert CTIFL

16/10 - > Commission Paritaire et C.A. Association Gestion paritarism

17/10 - > Comité de pilotage de l'observatoire Commerce Agricole

17/10 - > C.A. FeL PARTENARIAT

22/10 - > Conférence des présidents Interfel

